

Crilbardou

1732

1732
Minutte

LE present Registre, contenant
 & presbiter par premier & dernier, par Nous Louis-Marie-Robert
 Marquet, Chevalier Seigneur de la Nouë, Conseiller du Roy,
 Lieutenant General de la Ville, Bailliage & Siege Presidial de
 Meaux, pour servir de *minutte*
 à enregistrer les actes des Baptemes, Mariages & Sepulchres de la Paroisse
 de *Crilbardou*
 pendant l'année 1732 seulement, & en estre en fin de ladite année rapporté
 au Greffe dudit Bailliage la grosse signée & certifiée conforme à la minutte
 par le sieur Curé de ladite Paroisse, à peine de saisie de son temporel, &
 de vingt livres d'amende contre les Marguilliers de ladite Paroisse, le tout
 suivant l'Ordonnance de 1667. & l'Edit du Roi du mois de Decembre
 1716. Fait à Meaux le dernier Decembre mil sept cent *1732*

Marquet

OBSERVATIONS.

DANS LES BAPTEMES FAIRE MENTION.

1. Du jour de la naissance de l'Enfant & le jour de son Bapteme.
2. Nommer le Pere, la Mere, le Parrain & la Marraine.
3. Faire signer le Parrain & la Marraine, s'ils le savent, aussi bien que le Pere s'il est present, ou declarer qu'ils ne savent signer.

DANS LES MARIAGES FAIRE MENTION.

1. Des nom, surnoms, âges, qualitez & demeures de ceux qui se marient.
2. S'ils sont enfans de famille, en tutelle, curatells, ou en puissance d'autrui.
3. Faire les Mariages en presence de quatre témoins, qu'il faut nommer par noms, surnoms, qualitez & demeure, déclarer s'ils sont parens, de quel côté & en quel degré.
4. Faire signer les personnes mariées, & les quatre témoins, ou déclarer qu'ils ne le savent.

DANS LES SEPULTURES FAIRE MENTION.

1. Du jour du decès, & celui de la sepulture.
 2. Les faire en presence de deux parens ou amis, qu'il faut nommer par noms, surnoms & vacations.
 3. Les faire signer, ou faire mention qu'ils ont déclaré ne savoir signer.
- Enfin dans la grosse qui sera envoyée au Greffe, copier fidelement & transcrire tout ce qui est en la minutte, même les signatures.

Pour l'intitulé & papier de la minutte & grosse a été déboursé 29 sols par

L'an 1782 Le deux juillet a été baptisé
par son père avec son mariage de Jacques
Goullier, et de Marie Genevieve Goullier de
par son père de son mariage de son
père ont signé

Jean Carrière Curé

L'an 1782 Le deux juillet a été baptisé
par son père avec son mariage de Jacques
Goullier, et de Marie Genevieve Goullier de
par son père de son mariage de son
père ont signé

L'an 1782 Le deux quatre juillet a été baptisé
par son père avec son mariage de son
père ont signé

Flement Curé

L'an 1782 Les quatre avertis ont été baptisés
par son père avec son mariage de son
père ont signé

Jean François Dubois

Jean François Dubois

L'an 1782 Le septième a été baptisé
par son père avec son mariage de son
père ont signé

par son père avec son mariage de son
père ont signé

Marie Jeanne Elizabeth de prie

L'an 1782 Le vingt deux a été baptisé
par son père avec son mariage de son
père ont signé

L'an 1782 Le quatre septembre a été baptisé
par son père avec son mariage de son
père ont signé

L'an 1782 Le dix septembre a été baptisé
par son père avec son mariage de son
père ont signé

L'an 1782 Le six octobre a été baptisé
par son père avec son mariage de son
père ont signé

L'an 1782 Le septième a été baptisé
par son père avec son mariage de son
père ont signé

